



LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

est convoqué pour le

jeudi 17 décembre 2020, à 20 H 15 PRÉCISES

à la Halle des Fêtes.

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020, les séances du Conseil communal ne sont plus accessibles au public. La presse est toujours autorisée à participer aux dites séances.

Payerne, le 10 décembre 2020

Le Président

- a) Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020 ;
- b) Correspondances ;
- c) Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Madame Régine Bucher (PSIP), démissionnaire ;
- d) Nomination d'un membre délégué à l'Assemblée générale de l'ARAJ Broye-Vully en remplacement de Madame Régine Bucher (PSIP), démissionnaire ;
- e) Communications de la Municipalité.

Ordre du jour

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis n^{os} :

1. 26/2020 : Renouvellement des infrastructures informatiques : centre de calcul, réseau informatique, WiFi ;
2. 29/2020 : Budget 2021 ;
3. Divers.

TENANT COMPTE DE LA SITUATION SANITAIRE ACTUELLE, LA TRADITIONNELLE VERREE DE FIN D'ANNEE NE POURRA MALHEUREUSEMENT PAS AVOIR LIEU.

CEPENDANT, UNE BOUTEILLE DE VIN DE LA CAVE L'ABBATIALE SERA OFFERTE A TOUTES LES CONSEILLERES ET TOUS LES CONSEILLERS PRESENTS.